



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

du Registre des délibérations du Conseil municipal

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	37	11	1

SEANCE du jeudi 16 février 2017

**OBJET : 01-1 - STADE FOCH -
EXTENSION DE LA SALLE DE MINI
BASKET - PERMIS DE CONSTRUIRE
- DEMANDE DE SUBVENTIONS -
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Le jeudi 16 février 2017 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 09/02/17, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOU, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, M. Bernard MONIER, M. Gérard LACOSTE, Mme Carine CURTET, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Mme Alexia MISSANA, Mme Agnès GAILLOT, M. Tanguy CORNEC, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, Mme Cécile DUMAS

Procurations

M. Eric PAUGET à M. Jean LEONETTI
M. Alain CHAUSSARD à M. Henri CHIALVA
Mme Marguerite BLAZY à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN
Mme Cléa PUGNAIRE à M. Patrick DULBECCO
M. Jacques BARTOLETTI à Mme Alexia MISSANA
M. Hassan EL JAZOULI à M. Yves DAHAN
Mme Vanessa LELLOUCHE à M. Jacques GENTE
M. Mickael URBANI à M. Eric DUPLAY
M. Matthieu GILLI à Mme Jacqueline BOUFFIER
Mme Anne CHEVALIER à M. Lionel TIVOLI
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

Absents : Mme Rachel DESBORDES

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

38647

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 23 FEV. 2017

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 23 FEV. 2017

Pour le Maire,



A. CLAVERIE
Directeur

01-1 - STADE FOCH - EXTENSION DE LA SALLE DE MINI BASKET - PERMIS DE CONSTRUIRE - DEMANDE DE SUBVENTIONS - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : SPORTS - JEUNESSE - EDUCATION - PETITE ENFANCE

Par délibération en date du 9 novembre 2007, le Conseil municipal a approuvé la création d'une nouvelle salle de sport dans l'enceinte du complexe du stade Foch. Cette nouvelle réalisation en structure textile de dimensions 20 x 16,50 m avec une hauteur de 7m, implantée à l'extrémité de la parcelle, permet à l'OAJLP Basket d'accueillir ses activités de mini basket mais aussi aux établissements scolaires du primaire et du secondaire du centre-ville d'assurer leurs séances d'éducation physique et sportive.

La structure a été conçue à l'origine pour être agrandie par l'ajout de portiques.

L'augmentation de la capacité de la salle autorisera la possibilité d'accueillir un terrain de basket de dimensions homologuées pour des matchs de toutes catégories et d'autres activités sportives.

Son implantation en centre-ville est très intéressante pour les pratiques sportives de proximité et pour répondre aux besoins des établissements scolaires concentrés dans ce secteur.

Le gymnase de la Rostagne, qui remplit actuellement ces deux fonctions, ne pourra plus, à moyen terme, être utilisé et recevoir les écoles et les associations.

Afin de maintenir durablement l'ensemble des activités actuelles en centre-ville et donc de continuer à accueillir les publics actuels (scolaires et associatifs), il est essentiel de pouvoir bénéficier d'une enceinte sportive répondant à leurs besoins.

Dans ce contexte, il est proposé d'effectuer des travaux d'adaptation de la salle de mini basket au stade Foch et de procéder à son agrandissement.

Un projet a été étudié pour réaliser une extension de 400 m² de la structure existante, suivant le même procédé de construction, qui permettra d'accueillir un terrain aux dimensions homologuées et un espace dédié au stockage du matériel nécessaire aux pratiques sportives.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 600 000 € HT.

La mise en œuvre de ces travaux nécessite l'obtention préalable d'un permis de construire.

De plus, il convient de solliciter les partenaires institutionnels susceptibles de participer au financement de cette opération, au travers de subventions.

OUI CET EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer les demandes d'autorisations pour la totalité des opérations constitutives de l'acte de construire, de mise en service, d'ouverture au public et notamment, sans que cela soit limitatif, la demande de permis de construire, la conformité, la visite de la commission de sécurité, le raccordement aux réseaux ;

01-1 - STADE FOCH - EXTENSION DE LA SALLE DE MINI BASKET - PERMIS DE CONSTRUIRE - DEMANDE DE SUBVENTIONS - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : SPORTS - JEUNESSE - EDUCATION - PETITE ENFANCE

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions au taux le plus élevé, auprès des partenaires institutionnels susceptibles de participer au financement cette opération.

Accusé réception Sous-préfecture
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :**

DCM N.01-1 - STADE FOCH - EXTENSION DE LA SALLE DE MINI BASKET - PERMIS DE CONSTRUIRE - DEMANDE DE SUBVENTIONS - AUTORISATION DE SIGNATURE -

Date de transmission de l'acte : 23/02/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 23/02/2017

Numéro de l'acte : DCM386-17 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20170223-DCM386-17-DE

Date de décision : 23/02/2017

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions